

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	04 Juillet 2019	Séance du : 10 Juillet 2019
	<u>Votes : 35</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 35	
Absents : 10	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Daniel VIALA (Mérifons) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Théâtre Le Sillon – Approbation des tarifs de la billetterie

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil communautaire que le Théâtre Le Sillon est un lieu ouvert à tou(te)s et accessible au plus grand nombre. Il propose donc aux membres du Conseil communautaire de modifier les tarifs de la billetterie selon les modalités suivantes :

Mise en place de 2 tarifs uniques :

- 10 € pour les adultes
- 6 € pour les jeunes de - 18 ans

Test de deux nouveaux abonnements :

- « L'abonnement de rentrée » : 7 spectacles pour 60 €
A partir de 6 spectacles achetés, le 7^{ème} spectacle est offert.
Cet abonnement individuel et nominatif est valable du 4 septembre au 18 octobre 2019.
- « L'abonnement découverte » : 3 spectacles pour 20 €
A partir de 2 spectacles achetés, le 3^{ème} spectacle est offert.
Cet abonnement individuel et nominatif est valable tout au long de la saison uniquement pour les spectateurs qui n'étaient pas abonnés la saison dernière.
- Pour les jeunes (- de 18 ans), « l'abonnement de rentrée » est proposé à 36 € pour 7 spectacles et « l'abonnement découverte » à 12 € pour 3 spectacles.

Mise en place d'un dispositif en faveur des bénéficiaires des minimas sociaux et les personnes aux ressources faibles :

- Pour chaque spectacle de la saison, quelques places gratuites seront disponibles sur le site <http://www.cultureetsportsolidaires34.fr/>
- Par ailleurs, s'inspirant du concept de café suspendu et désireux de favoriser la venue de tous les publics au théâtre, Le Sillon propose de mettre en place cette saison « le billet suspendu ». Ceux qui souhaitent offrir un billet à celles et ceux qui n'ont pas les moyens de venir au Théâtre, pourront acheter un billet anonyme à 10 € et l'accrocher dans le hall du Théâtre.

Monsieur VALERO propose également d'appliquer un tarif particulier à certains spectacles de la saison à cause de leur durée ou du partenaire avec lequel ils sont organisés.

Les spectacles concernés sont les suivants :

- **Tarif unique à 1 € pour les « Mercredi Court-Circuit » :**
 - *Ce qui gronde* / Théâtre des 13 Vents
 - *IN-TWO* / Compagnie Tandaim
- **Tarif unique à 6 € pour :**
 - *La Balade Nationale* / Sylvain Venayre, Étienne Davodeau et Humani Théâtre
 - *Mon Ombre E leu* / Laurent Cavalié
 - *Les restitutions des ateliers des « Fourmis »*
- **Tarifs à 10 € (plein tarif) et 5 € (tarif réduit ou – de 18 ans) pour :**
 - *Les spectacles Scènes associées*
- **Tarifs à 20 € (plein tarif) et 12 € (- de 18 ans) pour :**
 - *Les Trois Mousquetaires – la série* / Collectif 49701

Cette saison il est proposé d'appliquer la gratuité aux spectacles suivants :

- *Tous les spectacles de La Barrula du Sillon*
- *Dire Son Si / Dire Son Soi Veillée / Kabar-la-parol*
- *Météore* / Compagnie Aléas
- *Tana & The Philarmonic Pocket Orchestra*
- *Phasmes* / Compagnie Libertivore

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

ADOpte la modification de la grille tarifaire de la billetterie du Théâtre Le Sillon telle que décrite ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
34-243400355-20190717-2019-07-10-32-DE
Date de télétransmission : 18/07/2019
Date de réception préfecture : 18/07/2019